



CRTC AH10:25 24NOV'04

Madame Diane Rhéaume,
Secrétaire Générale
CRTC

Sujet: Changements à la programmation de CJVA AM

Madame.

Je veux vous aviser que, puisque la technologie nous permet de le faire à moindre frais, nous sommes à faire des changements à la programmation de notre station CJVA AM de Caraquet au Nouveau-Brunswick. Ces changements ont pour but d'essayer de redonner vie à cette station pour qu'elle redevienne autonome, du moins en partie et de donner un choix supplémentaire aux gens de la région.

La licence actuelle de CJVA AM lui permet de retransmettre intégralement la programmation de la station CKLE FM.

Le changement que nous effectuons c'est de nous détacher de CKLE pour diffuser de la musique country & western française et anglaise de 18h00 à 5h00 du matin. Nous prévoyons dans un avenir rapproché faire jouer de la musique populaire des années 50, 60 et 70 dans la période de 15h00 à 18h00 du lundi au vendredi et de 13h00 à 18h00 le samedi et le dimanche.

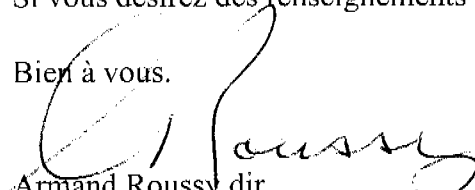
Nous croyons qu'une partie de l'auditoire des 45 ans et plus sera comblée par ce choix musical qu'on ne retrouve plus dans la région à part quelques émissions isolées.

La diffusion de musique dans ces segments horaires se fait et se fera en conformité avec les règles du Conseil régissant les pourcentages de musique vocale française.

Nous offrirons aux commerçants de la région l'opportunité d'y annoncer leurs produits et services.

Si vous désirez des renseignements additionnels n'hésitez pas à les demander.

Bien à vous.


Armand Roussy, dir.
CKLE FM CJVA AM

28 octobre 2004

Demande *abrégée* de renouvellement de licence d'une entreprise de programmation de radio

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

EMPLACEMENT : Caraget INDICATIF D'APPEL : CJVA

1.1 IDENTIFICATION DE LA TITULAIRE

NOM : Radio Acadie Ltée
ADRESSE : 195 rue Main, Bathurst, N.-B., E2A 1A7
TÉLÉPHONE : (506) 546-4600
FAX : (506) 546-6611
COURRIEL : ckleadmin@nb.aibn.com

Veillez indiquer l'adresse courriel et le numéro de FAX qui devraient être précisés dans un avis public.

FAX : (506) 546-6611
COURRIEL : ckle@nbnet.nb.ca

1.2 ENDROIT OÙ LA DEMANDE PEUT ÊTRE CONSULTÉE

Indiquer un endroit, dans la zone desservie, où le grand public pourra consulter la demande. S'il y a plusieurs émetteurs, indiquer un endroit dans la zone desservie par chacun.

ADRESSE(S) : 195 rue Main Bathurst, N.-B.

1.3 CONFORMITÉ

L'entreprise est exploitée en conformité avec les dispositions de sa licence, de la Loi sur la radiodiffusion, et de tous les règlements y afférents du CRTC.

OUI (X)

NON ()

1.4 MÊMES MODALITÉS ET CONDITIONS

Se reporter aux avis publics suivants pour les conditions de licence s'appliquant à toutes les stations de radio :

- Stations de radio commerciales - Avis public CRTC 1999-137
- Stations de radio de campus - Avis public CRTC 2000-156
- Stations de radio communautaires - Avis public CRTC 2000-157
- Stations de radio autochtones - Avis public CRTC 2001-70

La titulaire demande, par la présente, de renouveler sa licence suivant les mêmes modalités et conditions stipulées dans la licence actuelle, ainsi que celles énoncées dans les avis publics applicables susmentionnés.

OUI (X)

NON ()

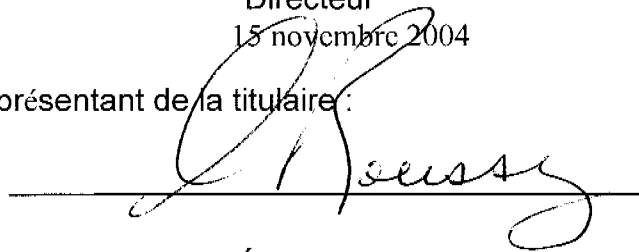
ET J'AI SIGNÉ

Nom (caractères d'imprimerie) : Armand Roussy

Titre : Directeur

Date : 15 novembre 2004

Signature du représentant de la titulaire :



2. ÉMETTEURS

2.1 Au besoin, énumérez les émetteurs et indiquez leur emplacement

<u>INDICATIF D'APPEL</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>INDICATIF D'APPEL</u>	<u>EMPLACEMENT</u>
CJVA 810 AM	Caraquet (Bertrand)		

3. PROGRAMMATION

Ci-jointe une lettre du 28 octobre 2004 adressée à Madame Diane Rhéaume concernant des changements à la programmation de CJVA AM.

QUESTION 3.1 -- S'APPLIQUE AUX STATIONS DE RADIO COMMERCIALES SEULEMENT

3.1 DIVERSITÉ CULTURELLE

La politique concernant la radio commerciale (1998-41) « encourage les radiodiffuseurs à refléter la diversité culturelle du Canada dans leurs émissions et leurs pratiques d'emploi, en particulier en ce qui concerne les nouvelles, la musique et la promotion d'artistes canadiens. »

Attendu que c'est la formule de la station de radio qui dicte dans une grande mesure comment celle-ci traitera les questions de diversité culturelle, décrivez les mesures que vous avez prises et que vous entendez prendre pour intégrer et refléter la réalité de la diversité culturelle, ethnique, raciale et autochtone canadiennes dans les domaines suivants :

- pratiques d'emploi
- nouvelles
- musique
- promotion d'artistes canadiens

PRATIQUES D'EMPLOI: Nous avons toujours eu à peu près un nombre de femmes et d'hommes à notre emploi. Notre milieu étant assez petit nous n'avons pas de demandes d'emploi de personnes d'autres races et les autochtones de la région sont en totalité de langue anglaise.

NOUVELLES: Étant une radio acadienne située en Acadie, nos nouvelles locales concernent à peu près uniquement les activités et les enjeux du peuple Acadien.

MUSIQUE: La musique des artistes acadiens occupe une place de choix dans notre programmation régulière. Nous ne négligeons rien pour les faire connaître au moyen de notre radio.

PROMOTION D'ARTISTES CANADIENS: Nous avons une excellente relation de partenaires avec les différentes sociétés culturelles, maisons d'édition, bibliothèques et événements culturels de notre territoire. Les artistes canadiens (acadiens surtout) ont un accès privilégié sur nos ondes. Nous faisons régulièrement la promotion de spectacles et d'événements culturels.

Fin du document